



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 15 septembre 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 13 Excusé (s) : 2 Procuration(s) : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 15 septembre et à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 8 septembre 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire</p> <p>Étaient présents : Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Monsieur Francis BOURGEOIS, Madame Nelly SALLET, Monsieur Jean-Louis CHALOIN, Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Madame Jocelyne KOROSEC, Madame Marie-Pierre FONTMORIN, Monsieur Alexandre MUZY, Madame Véronique SILVI, Madame Christelle GEOFFROY, Monsieur Fabien LOPES, Monsieur Franck TEPPE</p> <p>Étaient absents : Monsieur Francis VISCOVI, Madame Michelle GOYON</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LOPES.</p>
---	---

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Approbation du compte rendu du 21 juillet 2020.

DÉLIBÉRATIONS

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le classement des archives communales

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au classement des archives communales.

Dans cette perspective le service des archives du centre de gestion de l'Ain a établi un devis. Cette intervention se déroulera en deux phases.

La première phase concernera le traitement des archives contemporaines, la seconde le récolement du fond communal.

Montant de la première intervention : 8250.00 € TTC

Montant de la seconde intervention : 2500.00 €TTC qui fera l'objet d'une demande de subvention l'année suivante

Le département de l'Ain a émis un avis technique favorable suite à l'envoi de la proposition du devis du centre de gestion.

De ce fait, la collectivité peut solliciter le département pour une aide ne dépassant pas 45% de la dépense TTC.

Afin de procéder au classement des archives communales, Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant du devis et sur le tableau de financement ci-dessous.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		4538.00€	55.00%
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement		4538.00€	55.00%
Département		3712.00€	45.00%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-Total subventions publique		3712.00€	45.00%
Total TTC.		8250.00€	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération : classement des archives communales.
- APPROUVE le devis du centre de gestion d'un montant de 8250.00 € TTC pour la première phase ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Acquisition de matériels pour les pompiers. Demande de subvention au SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de percevoir une subvention du SDIS pour certains achats effectués par les sapeurs-pompiers de Laiz.

Il présente la facture correspondante et en indique le coût du matériel susceptible d'être subventionné par le SDIS :

FOURNISSEUR	CARACTERISTIQUES	MONTANT HT	% Subvention	Montant subvention
UGAP	Triangle manuel 700 mm classe 2 AK 14	329,34	20	65,87

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 65.87 € auprès du SDIS de l'Ain (Service Départemental et de Secours) ;

TRAVAUX

Internet et téléphonie : La modification du réseau internet et de la téléphonie s'effectuera avec un changement d'opérateur. La collectivité contactera le SDIS pour connaître les éventuelles obligations d'installation d'une ligne fixe dans le local technique.

Vidéoprotection : Deux entreprises ont présenté leur devis.

- IUNGO solutions pour un montant de 9700.00 € TTC

- KITECH système pour un montant de 8352.00 € TTC

Afin de favoriser les entreprises locales et au vu des montants proposés, l'entreprise KITECH système installée à LAIZ a été retenue pour l'installation de 8 caméras reliées par connexion filaire.

Au regard de la CNIL et de la RGPD une application de visionnage, en direct et en différé sera fournie à la personne en charge de la sécurité.

Eglise : Les murs de l'Eglise, après diagnostic, sont très humides et les écoulements de condensation permanents doivent être traités afin de ne pas mettre en péril la salubrité du bâtiment et des meubles intérieurs. Après l'intervention de nombreuses entreprises pour détecter la provenance de l'humidité, il s'avère que celle-ci s'infiltré par les murs. L'entreprise Mur-Tronic propose un procédé d'assèchement garanti 30 ans pour un montant total de 19 560.00 € TTC. Ce procédé est installé au monastère de Brou à Bourg en Bresse.

De plus, il convient de poser un couloir droit en zinc pour sceller les pierres à l'entrée du bâtiment. L'entreprise CLTF présente un devis d'un montant de 7 155.46 € TTC.

Le maire rappelle qu'une subvention est accordée à hauteur de 56%.

Après concertation, les deux entreprises sont retenues pour effectuer les travaux nécessaires.

La Hall : Un expert a détecté un problème de charpente dû à l'eau. L'entreprise CLTF est retenue pour effectuer les travaux pour un montant de 4012.16 € TTC

DIVERS

Ecole : La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux de l'école et de la garderie.

Voie bleue : Visionnage d'un diaporama pour expliquer le parcours. La voie bleue s'arrête au pont François Mitterrand. La continuité de cette voie jusqu'à Cormoranche sur Saône puis Garnerans permettrait une attractivité supplémentaire pour le tourisme qui représente un secteur économique important. De plus, ce projet serait relié directement aux enjeux de l'écologie. Le planning prévoit une réalisation d'ici 2024.

Composteur à l'étude : Proposition pour installer un composteur en trou de serrure afin de sensibiliser les élèves au jardinage écologique. Explication aux élus du fonctionnement. Déterminer l'emplacement. A suivre...

Vidéoprojecteur : Il convient de remplacer le vidéo projecteur qui ne fonctionne plus correctement.

Terrain de tennis : Des devis sont encore en attente.

Semaine de la mobilité : le jeudi 17 septembre 2020 (se déplacer autrement qu'en voiture).

Nettoyons le printemps le 25 et 26 septembre : Annulé

Location de la salle des fêtes : En attente des prochaines instructions du gouvernement

Conscrits : repas annulé

RETOUR DES REUNIONS

Cantonaide : Madame Marie-Pierre FORMORIN informe que 5 familles de la commune sont inscrites. Super U et KUEHNE ET NAGEL font partis des plus grands donateurs. Il n'y a plus personne pour reprendre la présidence. Les locaux seront transférés.

CCAS : Madame Nelly SALLET indique que le repas du CCAS sera annulé et recherche d'autres solutions (panier repas, repas à domicile à réchauffer...). Faire le point sur le nombre de personnes concernées.

Veyle vivante : Monsieur Francis BOURGEOIS présente le renouvellement du bureau (1 président, 3 vice-présidents + 8 membres) du syndicat mixte Veyle vivante qui sera présidé par Monsieur Gérard BRANCHY. Dans la continuité des champs d'action inscrits dans le contrat rivière 2015-2020, la restauration écologique de la petite Veyle au droit du Moulin Neuf à Saint-Jean-sur-Veyle sera réalisée d'ici à octobre 2020. L'objectif global de cette opération est de procéder à la restauration physique de la petite Veyle, à la suite de l'abandon du droit d'eau par le propriétaire du moulin Neuf.

Ambroisie : Monsieur Francis BOURGEOIS rappelle que chaque habitant (**propriétaire** ou locataire) est responsable des plants d'**ambroisie** qui se développent sur son terrain. Il doit veiller à tout mettre en œuvre pour l'éliminer et éviter qu'elle ne se propage. Il a été rapporté qu'un exploitant laisse des plants d'ambroisie envahir un terrain. La collectivité prendra contact avec cette personne.

S.I.E.A : Monsieur Fabrice DEPLANCHES a pris contact avec le SIEA pour remplacer les sources lumineuses à sodium par des LEDS (système moins énergivore et plus performant).

P.L.U.I : Continuité du plan en communauté de communes.

SMIDOM Veyle Saône : Madame Véronique SILVI explique que certains Points d'Apport Volontaire vont être déplacés. Le PAV situé à SUPER-U va être modifié. Le tri ne s'effectuant pas toujours correctement, une information sera faite dans ce sens sur le prochain bulletin municipal. Les villes de Chaleins et Messimy ont rejoint le SMIDOM Veyle Saône.

CALENDRIER

Conseil communautaire : 28 septembre 2020
Saveurs Veyle : week-end du 9 octobre 2020
Conseil municipal : 13 octobre 2020

Séance levée à 23h00